

Questions orales

En outre, mardi, le ministre a scrupuleusement évité de donner aux Canadiens vivant dans des régions septentrionales, reculées et rurales l'assurance que le gouvernement n'intentera pas de poursuites contre eux parce qu'ils ont installé des stations terriennes leur permettant de capter un éventail d'émissions aussi étendu que leurs compatriotes vivant dans le sud du pays. Le ministre est-il disposé à les assurer maintenant qu'Ottawa ne prendra pas de mesures pour perpétuer ce traitement injuste.

M. Fox: Madame le Président, nous avons déjà bel et bien dit que ce qui nous intéresse principalement, ce sont les stations terriennes qui servent à la retransmission d'émissions émanant de satellites. Nous avons toujours dit que l'utilisation de ces satellites à des fins personnelles ne nous intéressait guère.

Le député confond deux questions très différentes qu'il tente de mettre sur le même pied: l'une concerne les stations réceptrices utilisées à des fins individuelles, et l'autre les stations servant à retransmettre des émissions. Nous avons toujours affirmé sans ambages que les seules stations terriennes susceptibles d'être poursuivies à l'heure actuelle sont celles qui servent à des fins de retransmission, car elles nuisent aux opérations de sociétés de télédistribution qui détiennent une licence, et plus généralement, à la gestion du spectre des télécommunications.

M. Beatty: Madame le Président, la Chambre remarquera que le ministre n'a pas répondu à la question en ce qui a trait au gouvernement de la Colombie-Britannique, pas plus qu'il ne nous a dit s'il compte se retirer des accords conclus avec cette même province.

Le ministre sait fort bien que, dans le Nord et les régions éloignées, des dizaines de localités entières se sont groupées pour construire des stations terrestres et ainsi s'assurer un plus grand choix de programmes. Le ministre peut-il dissiper dès maintenant la menace de poursuites judiciaires contre ces Canadiens des régions rurales et éloignées du pays qui se sont donné la main pour s'assurer cette liberté de choix?

Des voix: Bravo!

M. Fox: Madame le Président, le député essaie de provoquer une confrontation qui n'a pas sa raison d'être.

M. Beatty: Je n'ai menacé personne de poursuites, moi.

M. Fox: Je fais des mains et des pieds depuis une semaine pour éviter que cette affaire avec le gouvernement de la Colombie-Britannique se transforme en confrontation fédérale-provinciale.

M. Beatty: Je n'ai menacé personne de poursuites, moi.

M. Fox: Si le député veut bien me laisser répondre, il apprendra peut-être quelque chose.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle arrogance!

Une voix: Écoutez, Joe Clark.

M. Fox: Je m'attends que le ministre des Communications de la Colombie-Britannique se conforme immédiatement aux conditions qui sont stipulées dans son permis. Le permis a été accordé selon les modalités prévues dans sa demande et je m'attends qu'il les respecte.

Le député pose une fois de plus des questions sur la possibilité d'intenter des poursuites contre des collectivités du Nord. Il sait très bien, étant donné qu'il a déjà posé la question à la Chambre cette semaine, que nous n'avons pas l'intention pour le moment...

M. Clark: Pour le moment.

M. Fox: ...de poursuivre ces collectivités. Nous avons toujours dit sans ambages, madame le Président, que nous avons l'intention d'attendre les résultats de l'audience du CRTC sur l'installation de services de télédiffusion dans le Nord, comme l'a fait le gouvernement précédent d'ailleurs. À partir de ce moment-là, le CRTC étudierait les demandes de permis venant du Nord et nous espérons parvenir à résoudre ce problème en nous attaquant à la racine du mal et non pas en provoquant la confrontation, comme le propose le député.

M. Beatty: Alors ne faites plus de menaces la prochaine fois, Francis.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—LES MESURES VISANT À ASSURER QUE L'INCO RESPECTERA L'ORDONNANCE DE RÉGLEMENTATION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que son ministère et lui étaient parties à l'ordonnance de réglementation du gouvernement d'Ontario visant à limiter les émissions productrices de pluies acides par Inco, et étant donné qu'hier soir le président d'Inco Metals a annoncé que la société ne pourrait pas se conformer aux termes de l'ordonnance pour des raisons techniques, le ministre ajoute-t-il foi à la déclaration du président d'Inco? Sinon, quelles mesures son ministère va-t-il prendre, vraisemblablement de concert avec le gouvernement d'Ontario, pour s'assurer qu'Inco va réduire les émissions d'anhydride sulfureux de sa raffinerie de Copper Cliff à 1,950 tonnes par jour d'ici à 1983, conformément aux termes de l'ordonnance en question?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je pense avoir vu un article de journal contenant les renseignements que le député vient de donner à la Chambre. Je n'ai vu ni une transcription ni un compte rendu complet de ces commentaires. Je n'ai aucune raison de croire que cette directive ne peut être respectée.